

**CONSEIL**

**Cent onzième session**

**PLANS CONCERNANT LE BÂTIMENT DU SIÈGE DE L'OIM :**

**INFORMATIONS ADDITIONNELLES**



**PLANS CONCERNANT LE BÂTIMENT DU SIÈGE DE L'OIM :  
INFORMATIONS ADDITIONNELLES**

1. À sa vingt-septième session, le Comité permanent des programmes et des finances a examiné le document S/27/13/Rev.1, intitulé Plans concernant le bâtiment du Siège : informations actualisées n°4, ainsi que le projet de résolution sur le nouveau bâtiment du Siège, reproduit à l'annexe II de ce document.
2. Au cours des délibérations, les États Membres se sont déclarés largement favorables au projet et ont recommandé que le Conseil adopte le projet de résolution, étant entendu qu'un nouveau paragraphe serait ajouté au préambule, qui précise que l'OIM supporterait le coût des actifs mobiliers puisque ceux-ci ne peuvent être couverts par l'emprunt hypothécaire souscrit auprès du Gouvernement hôte pour financer les coûts de construction. Ces coûts additionnels ont été estimés à environ 10,48 millions de francs suisses.
3. Le projet de résolution modifié est soumis au Conseil pour examen et adoption sous la cote C/111/L/6.